

# **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2018**

### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.265.920, un actif net de D : 3.252.064 et un bénéfice de la période de D : 37.947.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes post Conclusion***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 88,14% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 11,85% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 janvier 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUCHE**

## BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>2 878 688,929</b>	<b>3 773 109,911</b>
Obligations et valeurs assimilées		2 789 234,429	3 772 379,191
Tires des Organismes de Placement Collectif		89 454,500	730,720
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>386 896,556</b>	<b>282 207,024</b>
Placements monétaires	5	384 000,335	271 685,185
Disponibilités		2 896,221	10 521,839
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>334,534</b>	<b>80 471,124</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 265 920,019</b>	<b>4 135 788,059</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	10 915,617	10 232,920
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	2 940,830	1 292,384
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>13 856,447</b>	<b>11 525,304</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	3 134 224,734	3 993 324,719
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		23,238	14,074
Sommes distribuables de l'exercice		117 815,600	130 923,962
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 252 063,572</b>	<b>4 124 262,755</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 265 920,019</b>	<b>4 135 788,059</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>39 008,869</b>	<b>173 019,400</b>	<b>50 915,189</b>	<b>235 870,580</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		39 008,869	173 019,400	50 915,189	231 928,700
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	-	3 941,880
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>593,175</b>	<b>4 989,278</b>	<b>1 177,607</b>	<b>12 489,427</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>39 602,044</b>	<b>178 008,678</b>	<b>52 092,796</b>	<b>248 360,007</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(6 128,190)	(38 450,784)	(8 700,153)	(47 399,183)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>33 473,854</b>	<b>139 557,894</b>	<b>43 392,643</b>	<b>200 960,824</b>
<b>Autres charges</b>	13	(897,892)	(3 897,252)	(1 157,615)	(5 608,674)
<b>Contribution Conjoncturelle</b>		-	-	(6 136,743)	(24 797,738)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>32 575,962</b>	<b>135 660,642</b>	<b>36 098,285</b>	<b>170 554,412</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(8 048,673)	(17 845,042)	(15 764,703)	(39 630,450)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>24 527,289</b>	<b>117 815,600</b>	<b>20 333,582</b>	<b>130 923,962</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 048,673	17 845,042	15 764,703	39 630,450
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(3 426,928)	1 330,360	(3 046,607)	6 408,889
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		8 798,000	8 828,657	5 412,525	1 223,548
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>37 947,034</b>	<b>145 819,659</b>	<b>38 464,203</b>	<b>178 186,849</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>37 947,034</b>	<b>145 819,659</b>	<b>38 464,203</b>	<b>178 186,849</b>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Résultat d'exploitation	32 575,962	135 660,642	36 098,285	170 554,412
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(3 426,928)	1 330,360	(3 046,607)	6 408,889
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8 798,000	8 828,657	5 412,525	1 223,548
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>(119 837,970)</b>	<b>-</b>	<b>(186 117,428)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(241 873,589)</b>	<b>(898 180,872)</b>	<b>(574 997,086)</b>	<b>(3 384 582,956)</b>
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	601 117,052	2 060 284,719	574 763,112	2 433 342,384
- Régularisation des sommes non distribuables	1 422,226	2 334,081	802,738	1 727,896
- Régularisation des sommes distribuables	20 598,978	64 503,640	18 222,548	79 825,512
<b>Rachats</b>				
- Capital	(834 380,262)	(2 928 535,731)	(1 133 325,554)	(5 699 942,872)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 982,195)	(3 342,071)	(1 467,861)	(3 510,494)
- Régularisation des sommes distribuables	(28 649,388)	(93 425,510)	(33 992,069)	(196 025,382)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(203 926,555)</b>	<b>(872 199,183)</b>	<b>(536 532,883)</b>	<b>(3 392 513,535)</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	3 455 990,127	4 124 262,755	4 660 795,638	7 516 776,290
En fin de période	3 252 063,572	3 252 063,572	4 124 262,755	4 124 262,755
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	32 912	39 135	44 617	71 195
En fin de période	30 626	30 626	39 135	39 135
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,186</b>	<b>106,186</b>	<b>105,386</b>	<b>105,386</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,12%</b>	<b>3,93%</b>	<b>0,88%</b>	<b>3,31%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018, à D : 2.878.688,929 et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>2 685 905,150</b>	<b>2 789 234,429</b>	<b>85,77%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>1 503 700,900</b>	<b>1 550 748,513</b>	<b>47,69%</b>
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	119 976,000	121 804,557	3,75%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	20 000,000	20 492,800	0,63%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	59 996,100	63 055,469	1,94%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au taux de 7,4%	1 500	120 000,000	124 184,548	3,82%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	92 232,000	92 321,775	2,84%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	46 639,200	48 956,194	1,51%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	30 000,000	30 082,159	0,93%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	37 500,000	37 506,187	1,15%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	30 000,000	30 804,822	0,95%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	80 000,000	84 477,545	2,60%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	60 001,800	62 010,660	1,91%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	60 000,000	60 633,797	1,86%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	205 625,000	214 912,179	6,61%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	69 958,800	72 270,102	2,22%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	30 000,000	31 350,128	0,96%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	60 000,000	63 298,192	1,95%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	60 000,000	60 174,378	1,85%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	105 146,849	3,23%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	30 000,000	30 579,945	0,94%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	97 500,000	99 223,266	3,05%



Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	14 272,000	14 906,818	0,46%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	80 000,000	82 556,143	2,54%
<b><u>Emprunt National</u></b>		<b>75 000,000</b>	<b>77 035,693</b>	<b>2,37%</b>
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	75 000,000	77 035,693	2,37%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>1 107 204,250</b>	<b>1 161 450,223</b>	<b>35,71%</b>
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	309 762,709	9,53%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	99 910,500	3,07%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	249 494,064	7,67%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	202 892,662	6,24%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	101 386,111	3,12%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	198 004,177	6,09%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>88 580,000</b>	<b>89 454,500</b>	<b>2,75%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
TUNISIE SICAV	500	88 580,000	89 454,500	2,75%
<b>Total</b>		<b>2 774 485,150</b>	<b>2 878 688,929</b>	<b>88,52%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>88,14%</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 384.000,335 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>	<b>382 673,711</b>	<b>384 000,335</b>	<b>11,81%</b>
AMEN BANK	382 673,711	384 000,335	11,81%
<b>Total général</b>	<b>382 673,711</b>	<b>384 000,335</b>	<b>11,81%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>11,76%</b>

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 334,534 contre D : 80.471,124 à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	16 643,296
Obligations échus à encaisser	-	63 492,700
Autres	334,534	335,128
<b>Total</b>	<u><b>334,534</b></u>	<u><b>80 471,124</b></u>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 10.915,617 contre D : 10.232,920 au 31 décembre 2017 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Smart Asset Management	3 063,496	4 022,258
Maxula Bourse	3 063,497	3 802,695
Rémunération du dépositaire	4 788,624	2 407,967
<b>Total</b>	<u><b>10 915,617</b></u>	<u><b>10 232,920</b></u>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 2.940,830 contre D : 1.292,384 au 31 décembre 2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Solde des souscriptions et rachats	1 804,159	-
Redevance du CMF	264,430	356,210
Retenue à la source sur commissions	851,421	353,999
Autres	20,820	582,175
<b>Total</b>	<u><b>2 940,830</b></u>	<u><b>1 292,384</b></u>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2018, se détaillent comme suit :

### **Capital au 31-12-2017**

Montant	3 993 324,719
Nombre de titres	39 135
Nombre d'actionnaires	93

### **Souscriptions réalisées**

Montant	2 060 284,719
Nombre de titres émis	20 191
Nombre d'actionnaires nouveaux	19

### **Rachats effectués**

Montant	(2 928 535,731)
Nombre de titres rachetés	(28 700)
Nombre d'actionnaires sortants	(27)

### **Autres mouvements**

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	8 828,657
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 330,360
Régularisation des sommes non distribuables	(1 007,990)

### **Capital au 31-12-2018**

Montant	3 134 224,734
Nombre de titres	30 626
Nombre d'actionnaires	85

### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 39.008,869 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2018, contre D : 50.915,189 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2018	Du 01/01 Au 31/12/2018	Du 01/10 Au 31/12/2017	Du 01/01 Au 31/12/2017
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b><i>Revenus des obligations</i></b>				
- intérêts	24 288,279	110 422,035	33 390,040	142 620,590
<b><i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i></b>				
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	14 720,590	62 597,365	17 525,149	89 308,110
<b><u>Dividendes</u></b>				
<b><i>Revenus des Titres OPCVM</i></b>				
- des titres OPCVM	-	-	-	3 941,880
<b>TOTAL</b>	<b>39 008,869</b>	<b>173 019,400</b>	<b>50 915,189</b>	<b>235 870,580</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2018 à D : 593,175 contre D 1.177,607 pour la même période de l'exercice 2017, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, et se détaille comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2018	Du 01/01 Au 31/12/2018	Du 01/10 Au 31/12/2017	Du 01/01 Au 31/12/2017
Intérêts des dépôts à vue	593,175	4 989,278	1 177,607	7 135,697
Intérêts des certificats de dépôt	-	-	-	5 353,730
<b>TOTAL</b>	<b>593,175</b>	<b>4 989,278</b>	<b>1 177,607</b>	<b>12 489,427</b>

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2018 à D : 6.128,190 contre D : 8.700,153 pour la même période de l'exercice 2017, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2018	Du 01/01 Au 31/12/2018	Du 01/10 Au 31/12/2017	Du 01/01 Au 31/12/2017
Commission de gestion	3 064,095	13 454,031	4 022,258	18 767,961
Commission de distribution	3 064,095	13 116,753	3 802,695	19 356,022
Commission de dépôt	-	11 880,000	875,200	9 275,200
<b>Total</b>	<b>6 128,190</b>	<b>38 450,784</b>	<b>8 700,153</b>	<b>47 399,183</b>

### **Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/10 au 31/12/2018 à D : 897,892 contre D : 1.157,615 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/10 Au 31/12/2018</b>	<b>Du 01/01 Au 31/12/2018</b>	<b>Du 01/10 Au 31/12/2017</b>	<b>Du 01/01 Au 31/12/2017</b>
Redevance du CMF	858,288	3 727,957	1 105,219	5 384,750
Commissions bancaires	39,604	169,295	52,396	223,924
<b>Total</b>	<b>897,892</b>	<b>3 897,252</b>	<b>1 157,615</b>	<b>5 608,674</b>

### **Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.